



Économiser  
l'énergie à la maison\*

**BRICO**  
**DEPÔT**

Fiche technique :

# Éclairer sa maison

**Ce que signifie le choix d'un produit avec un repère vert en forme d'étoile**

## **L'exigence.**

S'il ne fallait qu'un mot pour expliquer ce que signifient les repères verts en forme d'étoile que vous découvrez dans nos dépôts, nous choisirions celui là.

Parce qu'il détermine la précision avec laquelle nous nous sommes engagés dans la sélection et le développement de produits limitant l'impact environnemental :

- par leur fabrication (par exemple en utilisant des matériaux alternatifs) ou
- par leur usage, permettant d'économiser l'énergie, de préserver les ressources et la biodiversité. (par exemple, collecter l'eau de pluie pour moins utiliser l'eau du réseau, avec un récupérateur d'eau de pluie).

Nous vous proposons donc une liste de 7 critères vous permettant de repérer le produit le plus fidèle à vos besoins, et à nos valeurs communes.

Notre objectif : vous donner accès à des informations fiables et transparentes, pour que votre choix soit le plus éclairé possible.

Pour réduire facilement votre impact sur l'environnement, en maîtrisant vos factures, en commençant par votre lieu de vie.

**C'est ça, l'idée derrière nos repères verts. Simplement.**

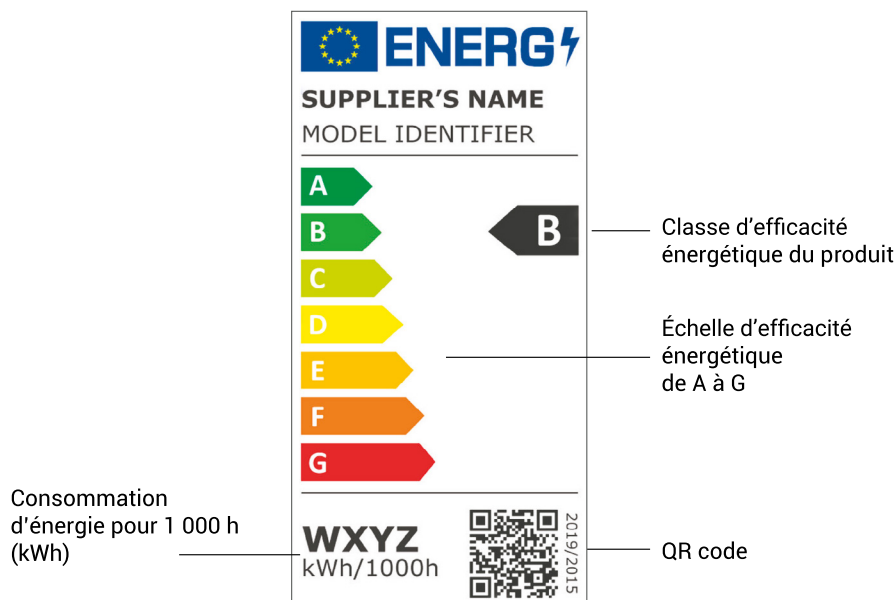
## **Pourquoi il est important de choisir des éclairages plus économes en énergie pour son logement**

En 2021, les classes énergétiques de l'UE ont été révisées, car les LED sont devenues le type d'éclairage principal. La nouvelle étiquette énergie donne une note sur une échelle de A à G basée sur les lumens (les flux lumineux) émis par watt.

Source : [Comment choisir ses ampoules ? | Particuliers | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

Pour vous accompagner à choisir des éclairages avec la meilleure performance énergétique, vous pouvez vous référer à l'étiquette suivante ou vous rendre sur le site de l'[ADEME](#).

### Nouvelle étiquette - Entrée en vigueur : 01/09/2021



Source : [Ampoules et LED | Label 2020](#)

Lorsque vous changez vos éclairages, il est important de jeter vos anciennes ampoules au bon endroit. Certaines ampoules (LED et tubes) peuvent être recyclées dans les filières de recyclage ou vous pouvez les rapporter dans le Brico Dépôt le plus proche de chez vous.

[Réemploi, recyclage, consignes de tri et reprise des produits usagés | Bricodepot.fr](#)

## Critère 1 :

Comment nous attribuons le statut **Produit Repère vert** à nos produits

Avant même d'être évalué pour l'obtention du statut de **Produit Repère vert**, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux [politiques Kingfisher ici](#). Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.



Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas classer en **Produit Repère vert** des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu le statut de **Produit Repère vert**. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution du statut **Produit Repère vert - Éclairer sa maison** se concentre sur la phase d'utilisation du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

## Critère 2 :

### Produits éligibles à l'obtention du statut **Produit Repère vert**



Pour qu'un produit se voit attribuer le statut **Produit Repère vert - Éclairer sa maison**, il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier l'un des critères suivants :

#### 1. Luminaires avec ampoule LED intégrée et ampoules :

- LED ayant une classe énergétique D ou supérieure, basée sur l'échelle (de A à G) lancée en 2021.

<https://bibliothèque.ademe.fr/ged/6557/fiche-etiquette-energie-equipement-maison.pdf>

#### 2. Éclairage solaire et autre éclairage par batterie rechargeable LED :

Ces lampes n'ont pas de note énergétique, car les notes ne sont exigées que pour les luminaires branchés sur l'alimentation générale.

- Luminaires LED alimentés par batterie rechargeable (y compris alimentation solaire et lumières rechargeables) si fournis avec un capteur de mouvement ou un capteur de lumière.
- Lampes torches et lampes de bureau LED alimentées par batterie rechargeable si elles ne sont pas concernées par l'étiquette énergie.

**Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du statut **Produit Repère vert**.**



## Évaluer et confirmer le statut **Produit Repère vert**

- ✔ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'ONG Bioregional pour une validation externe.
- ✔ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir le statut de **Produit Repère vert**.
- ✔ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Pour en savoir plus sur l'ONG Bioregional, [veuillez cliquer ici](#) (lien en anglais).

## Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour leur attribution du statut de **Produit Repère vert** existe, [elle est consultable ici](#).

